

RÈGLEMENTATION EXPÉRIMENTALE

INDIVIDUEL BENJAMIN(E)S

JU-JITSU pour licencié(e)s F.F.J.D.A.

1. DÉFINITION

La pratique chez les benjamin(e)s doit permettre aux enfants d'accompagner leur découverte de la compétition dans une atmosphère éducative, dépassionnée sans pression sur les participants. C'est une entrée progressive dans la compétition sous une forme adaptée qui est recherchée.

De l'engagement à la remise des récompenses, le benjamin doit être dans un contexte éducatif. Les accompagnateurs, les parents doivent dans la mesure du possible être concernés par l'organisation. Les rencontres doivent être courtes et se dérouler dans une ambiance empreinte de sérieux et de respect.

2. SEXE

Féminin et masculin

3. ANNÉES DE NAISSANCE

Benjamins M/F (cf. tableau récapitulatif des contrôles d'engagements)

4. NATIONALITÉ

Française et étrangère (non résidents licenciés F.F.J.D.A. inclus)

5. GRADES – LICENCE – CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture jaune minimum.
- Une année de licence F.F.J.D.A., de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6. PARTICIPANTS

Ouvert à tous les licenciés de la F.F.J.D.A.

7. CATÉGORIES DE POIDS

Benjamines: -32 kg, -36 kg, -40 kg, -44 kg, -48 kg, -52kg, -57kg, -63kg, +63kg.

Benjamins: -30 kg, -34 kg, -38 kg, 42 kg, -46 kg, -50 kg, -55 kg, -60kg, -66kg, +66kg.

Nota : Les organisateurs pourront constituer des groupes de poids sans tenir compte des catégories ci-dessus quand les conditions l'imposeront.

8. ARBITRAGE

Toutes règles non spécifiées dans le règlement spécial éducatif si dessous sont identiques aux règlements sportifs de la J.J.I.F.

a) Partie 1 : les atemis pied / poing (ATEMIS WAZA)

Tous les atemis sont directs ou circulaires du niveau de la ceinture au cou. Tout atemi à la tête et visage sont interdits et sont sanctionnés directement par un CHUI.

Tout atemi contrôlé, sans blocage de la part du combattant adverse, sera valorisé par IPPON s'il s'arrête à moins de 10 cm du combattant adverse.

Tout atemi contrôlé, mais jugé trop appuyé par l'arbitre ne sera pas valorisé et sera sanctionné d'un SHIDO.

b) Partie 2 : les projections et amenées au sol (NAGE WAZA)

Après une saisie, les attaques « à une main » (IPPON SEOI NAGE, KOSHI GURUMA...) seront autorisées dans la mesure où le résultat est immédiat. Le positionnement en garde haute est autorisé.

Toute saisie encerclant la tête avec contrainte cervicales est proscrite. L'arbitre annoncera MATTE. Les mains saisies au revers doivent être positionnés dans une garde fondamentale, mixte ou unilatérale. En garde fondamentale la main qui tient le col ne doit pas dépasser l'axe vertébral.

Les MAKIKOMI sont autorisés à partir du moment où la tête de UKE n'est pas encerclée. Les SUTEMI sont interdits pour les benjamins. Les attaques directes dans les jambes sont interdites (MOROTE GARI, ...), seule une main au pantalon est autorisée (forme TANI OTOSHI, KUBIZU GAESHI, ...)

Les blocages de jambes (ex : sur un MAWAISHI GERI) puis saisie du pantalon dans le but de projeter (ex : O UCHI GARI) sont autorisés et valorisés à partir du moment où celui qui projette contrôle sa projection.

Formes techniques : Les attaques en se jetant avec 1 ou 2 genoux au sol sont interdites.

c) *Partie 3 : les immobilisations (NE WAZA avec seul les OSAE WAZA)*

Les OSAE KOMI sur le dos et sur le ventre sont comptés selon le règlement J.J.I.F.
Interdiction des clés sur toutes les articulations et des étranglements. (Toute tentative de soumission sera sanctionnée d'un HANSOKUMAKE).

d) *Pénalités* : selon le règlement de la J.J.I.F

e) *Intervention de l'arbitre* : L'arbitre doit intervenir pour arrêter toute action qu'il estime dangereuse (possibilité d'arrêter le combat).

9. MATÉRIEL

Ceinture Bleu et rouge, protège dents, protège tibia pieds bleu et rouge, gants mitaines homologués I.J.J.F

10. TEMPS DU COMBAT

Féminines & Masculins : 2 minutes.

Récupération entre deux combats : deux fois le temps nominal de combat.

Temps d'immobilisation commun à toutes les tranches d'âge (selon le règlement J.J.I.F.)

11. ORGANISATION

Un échauffement collectif devra être organisé avant le premier tour de la compétition.

12. FORMULE DE COMPÉTITION

Surface de combat de 6m x 6m avec au moins 2 m de séparation entre chaque surface et 2 m de zone extérieure.

13. ACCOMPAGNATEUR

Les organismes territoriaux délégataires qui le souhaitent peuvent autoriser un accompagnement pour les animations destinées aux benjamins et aux minimes dans les conditions suivantes :

- chacun des accompagnateurs (1 par participant) aura la possibilité de donner des indications à son combattant seulement pendant les temps morts (entre le « MATTE » et le « HAJIME » de l'arbitre). Aucune consigne ne sera donnée pendant le temps de combat.
- les accompagnateurs devront rester assis sur leur chaise durant la totalité des combats. En dehors des temps morts, il leur est interdit d'échanger paroles ou gestes avec leur élève et les arbitres.
- le responsable de la manifestation à la possibilité d'écarter, pour un combat ou pour la durée de l'animation, les accompagnateurs dont le comportement déroge à cette réglementation.

RÈGLEMENTATION EXPÉRIMENTALE

INDIVIDUEL MINIMES

JU-JITSU pour licencié(e)s F.F.J.D.A.

1. DÉFINITION

La catégorie minime correspond à une période de formation. Il importe d'offrir une pratique sécurisée aux jeunes ju-jitsukas, tout en valorisant un ju-jitsu d'attaque et de projection permettant une progression technique à long terme. Les compétitions de cette catégorie d'âge permettent, parmi d'autres critères, aux conseillers techniques de détecter les ju-jitsukas qui pourront rejoindre le centre d'entraînement de la filière du haut niveau fédéral (dès leur première année cadet/aspirant). La catégorie minime permet aux jeunes de s'exprimer dans un contexte éducatif. Animation, acquisition d'expériences, contacts et échanges priment sur le résultat sportif. Dans la continuité du judo/ju-jitsu pratiqué par les benjamins, la position naturelle (shizen tai) et la saisie fondamentale à 2 mains, sont des facteurs essentiels dans l'objectif de construire à moyen terme un ju-jitsu de qualité, dynamique et complet. La remise des récompenses doit être sobre et ne pas dévaloriser les perdants. Les combattants ayant un bon comportement sont à valoriser.

Un échauffement collectif sera dirigé par un professeur, un conseiller technique ou un haut gradé.

2. SEXE

Féminin et masculin

3. ANNÉES DE NAISSANCE

Minimes (cf. tableau récapitulatif des contrôles d'engagements)

4. NATIONALITÉ

Française et étrangère (non résidents licenciés F.F.J.D.A. inclus)

5. GRADES – LICENCE – CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture jaune minimum.
- Une année de licence F.F.J.D.A., de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6. PARTICIPANTS

Ouvert à tous les licenciés de la F.F.J.D.A.

7. CATÉGORIES DE POIDS

Minimes filles : -36 kg, -40 kg, -44 kg, -48 kg, -52kg, -57kg, -63kg, -70kg, +70kg

Minimes garçons : -34 kg, -38 kg, 42 kg, -46 kg, -50 kg, -55 kg, -60kg, -66kg, -73kg, +73kg

Nota : Les organisateurs pourront constituer des groupes de poids sans tenir compte des catégories ci-dessus quand les conditions l'imposeront.

8. ARBITRAGE

Toutes règles non spécifiées dans le règlement spécial éducatif si dessous sont identiques aux règlements sportifs de la I.J.J.F

a) Partie 1 : les atemis pied / poing (ATEMIS WAZA).

Tous les atemis sont directs ou circulaires du niveau de la ceinture au cou. Tout atemi « main » à la tête et au visage seront à effectuer main ouverte. En cas de poing fermé, le combattant sera sanctionné directement par un CHUI.

Les atemis pied à la tête ou au visage sont valorisés si et seulement s'ils sont parfaitement contrôlés.

Tout atemi contrôlé, sans blocage de la part du combattant adverse, sera valorisé par IPPON s'il s'arrête à moins de 10 cm du combattant adverse.

Tout atemi contrôlé, mais jugé trop appuyé par l'arbitre ne sera pas valorisé et sera sanctionné d'un SHIDO s'il est au corps et d'un CHUI s'il est à la tête.

b) Partie 2 : les projections et amenées au sol (NAGE WAZA).

Après une saisie, les attaques « à une main » (IPPON SEOI NAGE, KOSHI GURUMA...) seront autorisées dans la mesure où le résultat est immédiat et qu'il n'y a pas de contrainte au niveau du cou de UKE (MATTE immédiat dans les cas inverses). Le positionnement en garde haute est autorisé.

Les mains au pantalon sont autorisées.

Formes techniques : SUTEMI, MAKIKOMI et des attaques avec 1 ou 2 genoux au sol sont autorisées. Ils seront valorisés s'il y a contrôle. KAMI BAZANI est interdit et amènera à une sanction immédiate de HANSOKUMAKE.

c) Partie 3 : les immobilisations (NE WAZA avec seulement les OSAE WAZA)

Seul les OSAE KOMI sur le dos et le ventre sont comptés selon le règlement I.J.J.F

Un OSAE KOMI peut être déclenché lorsque les épaules du combattant adverse sont contrôlées sous la forme de JUJI GATAME mais sans volonté de TORI de tendre le bras de UKE.

Interdiction des clés sur toutes les articulations et des étranglements. (Toute tentative de soumission sera sanctionnée d'un HANSOKUMAKE)

d) Pénalités : selon le règlement de la I.J.J.F

e) Intervention de l'arbitre : L'arbitre doit intervenir pour arrêter toute action qu'il estime dangereuse (possibilité d'arrêter le combat).

9. MATÉRIEL

Ceinture Bleu et rouge, protège dents, protège tibia pieds bleu et rouge, gants mitaines homologués I.J.J.F

10. TEMPS DU COMBAT

Féminines & Masculins : 2 minutes 30.

Récupération entre deux combats : deux fois le temps nominal de combat.

Temps d'immobilisation commun à toutes les tranches d'âge (selon le règlement I.J.J.F)

11. ORGANISATION

Un échauffement collectif devra être organisé avant le premier tour de la compétition.

12. FORMULE DE COMPÉTITION

Surface de combat de 6m x 6m avec au moins 2 m de séparation entre chaque surface et 2 m de zone extérieure.

Accompagnant autorisé.

13. ACCOMPAGNATEUR

Les organismes territoriaux délégataires qui le souhaitent peuvent autoriser un accompagnement pour les animations destinées aux benjamins et aux minimes dans les conditions suivantes :

- chacun des accompagnateurs (1 par participant) aura la possibilité de donner des indications à son combattant seulement pendant les temps morts (entre le « MATTE » et le « HAJIME » de l'arbitre). Aucune consigne ne sera donnée pendant le temps de combat.
- les accompagnateurs devront rester assis sur leur chaise durant la totalité des combats. En dehors des temps morts, il leur est interdit d'échanger paroles ou gestes avec leur élève et les arbitres.
- le responsable de la manifestation à la possibilité d'écarter, pour un combat ou pour la durée de l'animation, les accompagnateurs dont le comportement déroge à cette réglementation.